

ARRETE MUNICIPAL



Objet :

**REGLEMENTATION
CIRCULATION ET
STATIONNEMENT**

**Place Jean Santini
Allée des Platanes**

**Fête du
Patrimoine**

Installation mise en
scène lumineuse
(TILT)

N° 168 / 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L 411-8, R 412-29 et R 417.10 et suivants,

VU l'organisation de la manifestation « **Fête du Patrimoine** » du 10 Septembre au 26 Septembre 2021 par la Commune et de l'installation de mises en scène lumineuses par la Société TILT le 07/09/2021.

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement sur la Place Jean Santini et l'Allée des Platanes afin de garantir la sécurité des usagers, des riverains sur la voie publique,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de la **FETE DU PATRIMOINE**, la **Société TILT** est autorisée à réaliser l'installation de mises en scène lumineuses sur la Commune.

Article 2 : Règlementation

Le MARDI 7 SEPTEMBRE 2021 de 10h à 16h

➤ Le **STATIONNEMENT** sera interdit sur la **PLACE JEAN SANTINI** comme suit :

3 places de stationnement en prolongement de la salle des fêtes
Toutes les places de stationnement en haut à gauche de la Place (côté Théâtre de Verduze).

➤ La **CIRCULATION** sera interdite à l'**ALLEE DES PLATANES** (à l'exception des riverains)

➤ L'accès des services de secours devra être possible pendant la durée du chantier

Article 3 : Des panneaux, affiches et barrières seront mis en place pour signaler cette interdiction.

Article 4 : La Commune, la Gendarmerie de Peyrolles en Provence sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à St Paul Lez Durance, le 01 Septembre 2021

BUCHAUT Romain
1^{er} Adjoint au Maire